

M. L'ORATEUR : J'ai déjà décidé—hier, je crois—que le mot "malhonnête" appliqué à quelque chose se passant en cette Chambre, était contraire aux règlements. Je répéterai ce que j'ai dit hier, c'est-à-dire, que j'espère voir les chefs de cette Chambre donner l'exemple de ce que je crois être une sage conduite, savoir : employer un langage strictement parlementaire dans les débats.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Vous remarquerez, M. l'Orateur, que je n'ai pas appliqué ce mot à des paroles employées en cette Chambre, mais à un acte de gouvernement de ce pays fait en dehors de cette Chambre, et je prétends que je suis strictement dans l'ordre en agissant ainsi.

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre ! à l'ordre !

M. L'ORATEUR : Je dois maintenir mon autorité. Hier, j'ai rendu ma décision en me basant sur le même principe. Quand le très honorable député de Kingston (sir John A. Macdonald) s'est servi du mot "malhonnête" et qu'il a dit qu'il ne l'appliquait à aucun membre de cette Chambre, mais à la mesure ou motion soumise à la Chambre, j'ai déclaré qu'il était imparlementaire; et aujourd'hui l'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) vient d'appliquer le mot "malhonnête" à la conduite du gouvernement; je prétends que c'est la même chose et je demande à l'honorable député de retirer cette expression; j'espère qu'il va donner le bon exemple à la Chambre.

Quelques DÉPUTÉS : Retirez cette expression; retirez cette expression.

M. CHARLTON : M. l'Orateur—

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre ! à l'ordre ! Retirez cette expression !

M. CHARLTON : J'aimerais parler sur la question d'ordre.

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre ! à l'ordre !

M. CHARLTON : Je parle avec tout le respect dû à votre décision, M. l'Orateur.

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre ! à l'ordre !

M. L'ORATEUR : J'ai rendu ma décision. J'ai demandé à l'honorable député d'Oxford-Sud de retirer son expression, et je soutiens que personne ne peut discuter ma décision maintenant, s'il n'y a pas une motion pour la renverser.

M. CHARLTON : Je me lève dans le but de proposer de renverser votre décision. Je désire dire, en parlant de cette motion, que—

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre ! à l'ordre !

M. CHARLTON : Relativement à cette question, je désire dire que la liberté de la parole, en cette Chambre, sera dangereusement et profondément atteinte si l'on ne permet pas aux députés de qualifier la conduite du gouvernement relativement à ses actes en dehors de cette Chambre par quelques expressions comme "malhonnêteté, injuste ou inconvenant." Si de semblables expressions ne peuvent pas être employées, ce sera injuste.

M. McNEILL : C'est une insulte pour la Chambre. L'honorable député insulte l'Orateur.

Quelques DÉPUTÉS : Retirez cette expression ! A l'ordre ! à l'ordre !

M. CHARLTON : Bien que, dans mon opinion, l'on doive faire preuve de la plus grande courtoisie envers les membres de cette Chambre et en ce qui concerne leur conduite ici, l'on devrait, je crois, donner le plus de latitude possible aux députés lorsqu'ils parlent de la conduite du gouvernement ou dehors de la Chambre, et notre liberté sera sérieusement atteinte si l'on prive les députés de qualifier comme ils le méritent les actes des membres du gouvernement en dehors de cette Chambre. Je crois qu'une semblable restriction nuira considérablement aux discussions.

M. DESJARDINS : Je soulève une question d'ordre.

M. CHARLTON : La discussion des questions publiques est trop importante—

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre, à l'ordre.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce règlement du parlement est clair : quand l'Orateur de la Chambre rend sa décision et que l'on en appelle, l'appel doit être fait sur-le-champ.

M. DESJARDINS : Et sans débat.

M. LAURIER : Je comprends, M. l'Orateur, que vous avez décidé que l'expression employée par l'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) est imparlementaire. Comme humble membre de cette Chambre, je me rends à votre décision, bien que, dans mon opinion, cette expression prendrait peut-être un aspect différent si l'on me permettait de discuter la question.

M. DESJARDINS : Pas de discussion.

M. LAURIER : Il faudrait peut-être discuter, M. l'Orateur, la question de savoir si le gouvernement ne pourrait pas être blâmé, dans le cas où il serait blâmable; mais, M. l'Orateur, comme vous avez décidé que l'expression était contraire aux règlements, je crois que ce serait une faveur de la part de l'honorable député de la retirer.

Sir JOHN A. MACDONALD : Une faveur !

M. LAURIER : Le mot faveur n'est peut-être pas le mot que j'avais l'intention de mentionner; ce que je veux dire, c'est que ce serait un acte de bonté de sa part.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je suis informé, M. l'Orateur, que vous avez décidé à peu près dans le même sens, bien que je ne fusse pas présent, relativement au premier ministre; et votre position est si difficile et il est si désirable que vous soyez maintenu ici, que je vais me désister de mon opinion par respect pour la vôtre en cette circonstance; et, en obéissance à votre décision, je consens—ce que vous enregistrez, je le suppose—à retirer et je retire le mot "malhonnête" dans ces circonstances.

M. LANGELIER (Montmorency) : M. l'Orateur, puisque nous en sommes sur les questions d'ordre, je crois que j'ai droit de rappeler l'honorable député de Joliette (M. Guibault) à l'ordre. Il s'est servi d'expressions pour le moins aussi imparlementaires que celles dont s'est servi l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell).

L'honorable député d'Hochelega (M. Desjardins) s'est montré si chatouilleux à l'endroit des expressions qui ont été employées par l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) à l'adresse du premier ministre, que je n'ai pas reconnu le même député que j'ai eu l'occasion d'entendre, il n'y a pas bien longtemps, dans une assemblée publique tenue dans le comté de Lévis. En parlant du même homme, de l'honorable premier ministre—

M. L'ORATEUR : A l'ordre.

M. LANGELIER (Montmorency) : Quel est le point d'ordre ?

M. L'ORATEUR : Cela n'a rien à faire avec la question maintenant devant la Chambre, non plus qu'avec la question d'ordre qui est soulevée.

M. LANGELIER (Montmorency) : S'il est permis de parler de ce qui a eu lieu en dehors de la Chambre, je ne vois pas pourquoi je n'ai pas le même droit que les autres. Je suis après expliquer la question d'ordre que je soulève. J'étais à dire que l'honorable député d'Hochelega (M. Desjardins) s'est servi d'un langage beaucoup plus extraordinaire que celui qu'il reproche à l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell.) Dans l'occasion dont j'ai parlé, il a accusé l'honorable premier ministre d'avoir com-